



BUREAU SYNDICAL

Mardi 11 avril 2017

à 17h30 à Jaujac à la Maison du Parc

Sommaire

.Echanges/Débats 3

Assises du territoire : la Fabrique des Monts d'Ardèche.....3

.Décisions 3

.A Programme d'actions :.....3

.1 Accompagnement technique des propriétaires, castanéiculteurs et collectivités des Monts d'Ardèche dans le cadre du Plan régional Ambition CHÂTAIGNERAIES TRADITIONNELLES 2017-2021.....3

.2 Décision modificative : Castagnades 2017.....6

.3 Décision modificative Action de revitalisation du centre bourg de Fay sur Lignon :.....8

.B Partenariat.....9

.1 Renouveau et attribution de la marque Valeurs Parc.....9

.C Fonctionnement.....11

.1 Modification de la régie de recette : dépôt vente avec commission.....11

.2 Plan de formation.....11

.3 Attribution des marchés Partage des eaux phase IV.....12

.Points divers et dates 14

Annexe :

Annexe 1. Déclinaison en Ardèche du Plan régional « Ambition Chataîgneraie traditionnelle » (projet soumis à la validation des élus régionaux le 18 mai 2017)

Annexe 2. Liste des candidats à la marque Valeurs Parc et renouvellements

.Echanges/Débats

Assises du territoire : la Fabrique des Monts d'Ardèche

Présentation en séance.

.Décisions

.A Programme d'actions :

.1 Accompagnement technique des propriétaires, castanéiculteurs et collectivités des Monts d'Ardèche dans le cadre du Plan régional Ambition CHÂTAIGNERAIES TRADITIONNELLES 2017-2021

L'Ardèche est le premier département français producteur de châtaignes avec 5 000 tonnes produites annuellement, soit 40% de la production nationale et une reconnaissance de l'AOP « Châtaigne d'Ardèche » depuis 2014. Ces productions sont issues de vergers traditionnels, situés en zone de pente, souvent anciens, peu mécanisables ou irrigables, et générant une économie essentielle et très peu substituable pour ces territoires, avec environ 1000 emplois directs ou indirects concernés par la filière.

Un plan en faveur de la reconquête des châtaigneraies traditionnelles financé par la Région et le Département de l'Ardèche, et animé localement par la profession agricole (CA07, CICA/SDCA) et le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche est en cours de préparation afin de répondre aux attentes des industriels locaux de produire 2 000 tonnes de Châtaignes d'Ardèche AOP supplémentaires d'ici à 2025. Il s'agit ici d'une approche globale de la filière où l'amont répond aux besoins de l'aval.

Un projet de plan d'action en trois axes (travaux, foncier, filières) est présenté en annexe1. Ce plan doit concerner les différents bassins de production régionaux – Ardèche et Cantal, mais seules les actions réalisées en Ardèche sont présentées ici.

Le Plan Ambition « Châtaigneraies traditionnelles » doit être validé par les élus régionaux en commission permanente du 18 mai 2017.

Dans ce cadre, le Parc naturel régional propose de porter l'animation locale du Plan Ambition Châtaigneraies traditionnelles pour la période de juillet 2017 à décembre 2018, dans le cadre du partenariat construit avec la Chambre d'Agriculture, l'Interprofession « Châtaigne AOP » et le CRPF.

Un travail d'accompagnement technique est assuré par les structures partenaires locale. En effet, le partenariat Chambre d'Agriculture / Parc des Monts d'Ardèche / CICA-SDCA assurera un portage local coordonné du projet afin de favoriser une utilisation efficiente des crédits et un accompagnement technique au plus près de porteurs de projets. La phase-test 2013-2016 a permis d'éprouver ce partenariat dans la mise en œuvre de la mobilisation foncière au service de la reconquête de la châtaigneraie.

L'action du Parc des Monts d'Ardèche dans le Plan Ambition Châtaigneraie traditionnelle pour la période juillet 2017-décembre 2018

Il s'agit pour le Parc d'assurer l'animation foncière et l'accompagnement technique des propriétaires, des castanéiculteurs, et des collectivités locales dans la mise en œuvre du « Plan Châtaigneraies Traditionnelles » à travers 5 axes :

1- Promotion du Plan Châtaigneraies et accompagnement individuel des bénéficiaires

Promotion du dispositif : promotion de la castanéiculture et du Plan Châtaigneraies dans les médias, promotion de la castanéiculture et du Plan Châtaigneraies dans les outils de communication du PNR, information lors des instances décisionnelles du Parc, lors des Castagnades, etc.

Diagnostics individuels : proposés aux propriétaires de châtaigneraies, afin de définir le potentiel – fruit et/ou bois – de leurs parcelles, et de les orienter vers un projet de réhabilitation et de valorisation.

Accompagnement technique et formation du public-cible : réalisation de guides et fiches techniques sur les thématiques liées à la valorisation des châtaigneraies ; réunions d'information et de formation, notamment sur les itinéraires techniques en castanéiculture ; intervention auprès des scolaires, sur la castanéiculture et la reconquête de la châtaigneraie traditionnelle.

Objectifs

- 15 diagnostics individuels /an réalisés (objectif global : 100 diagnostics réalisés avec la CA07) ;
- 100 bénéficiaires /an accompagnés, pour des travaux réalisés dans de bonnes conditions techniques ;
- Pour 7000 arbres /an réhabilités/élagués/plantés et/ou greffés.

2- Accompagnement des démarches collectives de reconquête, en appui aux collectivités locales

Démarches collectives et animation sur les secteurs prioritaires, en partenariat avec les communes, et en contact avec les propriétaires concernés ; ces démarches collectives permettent d'avoir une cohérence à l'échelle d'un massif choisi pour son potentiel et de faciliter le travail avec les propriétaires.

Appui et expertise auprès des communautés de communes qui investisse cette thématique ; deux CDC ont d'ors et déjà manifesté leur intérêt pour la démarche : Communauté de Commune du Bassin d'Aubenas et Communauté de Commune du Pays de Beaume-Drobie.

Accompagnement des projets de création d'accès et de voies de desserte: ingénierie financière, accompagnement des associations de propriétaires dans la mise en œuvre de tels projets.

Objectifs

- 1 à 2 nouveaux secteurs-cibles communaux investis /an
- Animation foncière sur les secteurs en cours (y compris contribution sur secteurs sous pilotage CA07)
- Toutes les intercommunalités du périmètre AOP mobilisées d'ici à 2021, soit 2 à 3 d'ici à fin 2018
- 30 à 50 ha desservis et revalorisés /an dans le cadre des travaux d'amélioration de l'accessibilité.

3- Gestion de l'outil SIG partagé

Les partenaires ont exprimé depuis le lancement du programme de reconquête un besoin clair de partage de l'information relative aux différentes actions menées (diagnostics, soutien aux travaux, animation, expérimentations sylvicoles, mise en relation avec des castanéiculteurs intéressés pour reprendre des parcelles, etc). Un outil a été développé pour y répondre, sous maîtrise d'ouvrage PNR. C'est un outil SIG, partagé, actualisable, dédié à la thématique « châtaigneraie », développé par les Inforoutes et hébergé sous GEOARDECHE (plate-forme SIG du Département).

Cet outil permettra de fluidifier les échanges entre partenaires, de renforcer le lien avec les EPCI, et de faciliter la coordination et le suivi de l'avancée du programme. Ce sera également un outil favorisant la mise en relation entre castanéiculteurs et propriétaires de parcelles de châtaigneraies.

Objectifs

- Compléter l'outil développé avec l'ensemble des données « phase-test » (plus de 300 contacts) ;
- Développer une version grand public destinée à la mise à disposition des châtaigneraies ;
- Ensuite : 20 contacts /an référencés pour une mise à disposition de parcelles.

4- Contribution à l'animation du comité technique local, en lien avec le comité de pilotage

Un comité de pilotage régional sera en charge de la définition des grandes orientations et des priorités annualisées du programme. Il se réunira une fois par an, et concernera les deux bassins de production du Plan (Ardèche et Cantal). Il s'agira d'assurer le lien entre la mise en œuvre locale du programme et les orientations définies au comité de pilotage régional, via un comité technique réunissant les partenaires ardéchois.

5- Prospective et innovation

Le travail d'animation du programme devra également contribuer à promouvoir l'innovation autour des enjeux liés à la reconquête de la châtaigneraie sur le territoire. Cela se fera par différents moyens : veille scientifique et technique en lien avec les partenaires de la recherche ; collecte d'information auprès des castanéiculteurs sur leurs pratiques, retours d'expériences ; échanges d'expériences avec d'autres territoires castanéicoles ; vulgarisation et transfert de ces connaissances, sur le territoire ; valorisation de l'expérience ardéchoise au-delà du territoire.

Budget pour 18 mois juillet 2017- décembre 2018

Dépenses	Montants	Recettes	Montants
Prestations de service (SIG, Communication)	5434.57 €	FEADER (LEADER Ardeche3)	37 640.84 €
Frais salariaux	55 877.69 €	Région AURA	37 640.84 €
Coûts indirects	13969.42		
TOTAUX	75281.68 €		75281.68 €

La Présidente propose :

- D'APPROUVER le projet présenté,
- D'APPROUVER le plan de financement présenté,
- D'AUTORISER la Présidente à solliciter une subvention FEADER au titre du programme LEADER *Ardèche*³ et une subvention de la Région Auvergne - Rhône-Alpes conformément au plan de financement présenté,
- DE PRENDRE à sa charge une part d'autofinancement plus importante dans le cas où les subventions obtenues seraient inférieures aux montants sollicités.

Validation du plan de financement présenté,

- D'AUTORISER la Présidente à entreprendre les démarches et à signer toutes les pièces utiles à l'exécution de la présente délibération,

.2 Décision modificative : Castagnades 2017

Cette action a été présentée dans le programme d'actions 2017 lors du Comité syndical du 13 décembre 2016. Il est proposé, aujourd'hui, de réduire le budget de 35 000 euros à 33 000 euros.

Rappel des Objectifs :

- Mettre en réseau les 12 fêtes avec une communication commune et un fil rouge artistique de « jumelage » avec la foire à la châtaigne de Mourjou.

- Développer l'arrière-saison touristique.
- Accompagner la montée en qualité des fêtes de la châtaigne ;
- Mettre en valeur l'offre de découverte du patrimoine castanéicole inter-castagnades ;

Descriptif :

Après un fil rouge centré sur l'Ardèche en 2016 avec le collectif de compagnies les "Atypiks", le fil rouge 2017 sera consacré à un jumelage avec la foire à la Châtaigne de Mourjou dans le Cantal. Ce jumelage devra permettre de réunir des artistes et des socioprofessionnels de la châtaigne de même que les acteurs et organisateurs de la fête de la Châtaigne.

Le travail de communication sera poursuivi en déclinant les outils habituels : communication papier, web et radio.

Le travail de mise en réseau des menus Castagnades sera poursuivi également avec une signalétique commune pour les restaurants partenaires de l'opération.

Enfin les joutes gastronomiques seront poursuivies.

Maîtrise d'ouvrage : Parc

Budget :Dépenses 'fonctionnement

Dépenses	€	%	Recettes	€	%
organisation des menus castagnades	1 000,00 €	3 %	Région	33 000,00 €	100
organisation des joutes gastronomiques	1 000,00 €	3 %	Total	33 000,00 €	100%
organisation de la soirée de lancement/ relations presse	1 000,00 €	3 %			
Fil rouge artistique	20 000,00 €	66 %			
communication radio	1 500,00 €	4 %			
communication papier	8 500,00 €	22 %			
Total	33 000,00 €	100%			

La Présidente propose :

- D'APPROUVER le projet présenté,
- D'APPROUVER le plan de financement présenté,
- D'AUTORISER la Présidente à solliciter la subvention présentée,
- D'AUTORISER la Présidente à entreprendre les démarches et à signer toutes les pièces utiles à l'exécution de la présente délibération,

.3 Décision modificative Action de revitalisation du centre bourg de Fay sur Lignon :

Cette action a été présentée dans le programme d'actions 2017 lors du Comité syndical du 13 décembre 2016. La modification proposée porte sur le budget de l'action, le montant pris en compte est présenté hors taxe et non toutes taxes comprises.

Contexte :

La Charte du Parc a identifié 6 principes d'urbanisme durable, dont la reconquête et la réhabilitation prioritaire du bâti dans les cœurs de bourgs et villages. L'innovation en matière de gouvernance et de montage d'opération est aussi un objectif important de la Charte, pour que les projets émergents soient adaptés aux besoins locaux et portés durablement par les élus et la sphère citoyenne.

Suite aux ateliers d'étudiants de l'école d'Architecture de Clermont-Ferrand réalisés sur le territoire de la communauté de communes du Pays du Mézenc, la commune de Fay-sur-Lignon a sollicité le Parc pour élaborer un cahier des charges initiant une démarche de revitalisation du centre-bourg. De nombreux partenaires sont associés à cette démarche pilote : DDT de Haute-Loire, Région Auvergne Rhône Alpes, Département de Haute-Loire, Communauté de communes du Pays du Mézenc, les CAUE de Haute-Loire et d'Ardèche, organisme HLM, associations, etc.

Objectif :

Accompagner techniquement et financièrement la commune de Fay-sur-Lignon sur une démarche participative innovante en matière d'habitat et de revitalisation du centre-bourg.

Descriptif :

La commune est maître d'ouvrage de l'opération. Elle confie la prestation à un bureau d'étude regroupant des compétences en matière d'urbanisme, d'architecture, de paysage et d'animation de démarches participatives. Le Parc veille à l'exemplarité de la démarche et à sa reproductibilité sur le territoire.

Budget (Dépenses d'investissement hors taxe)

Dépenses	€	%	Recettes	€	%
étude : animation démarche participative	35 000,00 €	100 %	Europe / Leader Velay	11 900,00 €	39 %
			Etat	8 050,00 €	23 %
Total	35 000,00 €	100%	Région	8 050,00 €	19 %
			Commune	7 000,00 €	19 %
			Total	35 000,00 €	100%

La Présidente propose :

- D'APPROUVER le projet présenté,
- D'APPROUVER le plan de financement présenté,
- D'AUTORISER la Présidente à solliciter la subvention présentée,
- DE PRENDRE à sa charge une part d'autofinancement en cas de dépassement des dépenses prévisionnelles ou dans le cas où les subventions obtenues seraient inférieures aux montants sollicités.
- D'AUTORISER la Présidente à entreprendre les démarches et à signer toutes les pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

.B Partenariat

.1 Renouvellement et attribution de la marque Valeurs Parc

La marque Valeurs Parc met en avant des produits et services issus des Parcs naturels régionaux. Le Parc est gestionnaire de la marque nationale « Valeurs Parc naturel régional » sur son territoire, outil de développement et d'animation locale mais aussi de promotion.

En demandant à bénéficier de la marque, les entreprises concrétisent leur engagement auprès des Parcs. Elles s'engagent dans une démarche collective porteuse des valeurs de la marque obéissant à des critères basés sur la qualité de l'accueil, le lien au territoire, la valorisation des produits locaux, l'intégration dans le paysage, la préservation de l'environnement...

Chaque bénéficiaire est un acteur économique engagé pour le développement de son territoire et ambassadeur du Parc.

Chaque année, des entreprises candidatent pour recevoir le label ou d'autres demandent son renouvellement. Après un audit technique effectué par les services du Parc, la commission Marque Valeurs Parc étudie les candidatures.

Sont candidats à la marque « Valeurs Parc naturel régional » en 2017 :

- 8 hébergements touristiques,
- 2 maisons et musées,
- 3 accompagnateurs sport de nature,
- 4 producteurs (chatus, miel et châtaigne).

Sont candidats au renouvellement en 2017 :

- 2 producteurs (Chatus),
- 27 hébergements
- 6 accompagnateurs.

La liste complète des candidats (nouveaux marqués et renouvellement) est présentée en annexe 2.

Considérant l'avis technique des services du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche et l'avis de la Commission Marque Valeur Parc, la Présidente propose d'approuver, pour chaque candidat, l'attribution de la marque au regard du rapport d'analyse présenté en séance.

.C Fonctionnement

.1 Modification de la régie de recette : dépôt vente avec commission

La régie de recette a été modifiée par la décision du bureau syndical du 3 mai 2016 en ouvrant la possibilité d'un service de dépôt vente.

Il est proposé de compléter les modalités de fonctionnement de ce dépôt vente en prévoyant l'établissement d'une commission fixée sur les prix des produits et biens déposés. Cette commission sera payée par le visiteur lors de l'achat des produits. La commission est destinée à couvrir les frais de fonctionnement du dépôt vente et bénéficie donc au Parc. Elle est fixée au maximum à 25 % de la valeur du bien en stock.

Les modalités de fonctionnement sont précisées par le texte suivant :

- Le régisseur établit au début du dépôt vente un état de stock initial ; type de produit, prix fournisseur toutes taxes comprises pour identifier une valeur de stock initiale,
- Le régisseur applique sur les prix fournisseur toutes taxes comprises une commission dans la limite de 25 % pour établir le prix de vente public,
- le régisseur enregistre les ventes liées au dépôt vente,
- A la fin du dépôt vente ou à la fin de l'exercice, le régisseur constate un état des stocks final ; une valeur du stock final produits et prix fournisseurs toutes taxes comprises, montant des commissions, et établit un état des ventes,
- Une facture est rédigée en accord avec le régisseur et le déposant sur les biens vendus afin que le payeur départemental procède au paiement sans mandat de la somme des ventes (quantité par prix fournisseur toutes taxes comprises),
- une convention précise les modalités de partenariat entre le Parc et le déposant relatives à ce dépôt vente.

La Présidente propose

- D'APPROUVER la modification de fonctionnement du dépôt vente
- D'AUTORISER la Présidente à entreprendre les démarches et à signer toutes les pièces utiles à l'exécution de la présente délibération,

.2 Plan de formation

Le plan de formation permet d'identifier, chaque année, les besoins de formations demandés par les agents et approuvés par le Parc

Ce document se construit à partir du recensement des besoins individuels dans le cadre des entretiens annuels d'évaluation et le recensement des besoins collectifs auprès des responsables et coordinateurs. Il est ensuite présenté au Comité « Plan de formation » qui l'étudie et transmet au bureau un avis technique.

Le Comité « Plan de formation » s'est réuni le 23 mars 2017 pour donner un avis sur les demandes de formation afin de préparer la décision du bureau. Le Plan de formation validé par le Comité sera présenté en séance.

La Présidente propose

- D'APPROUVER le plan de formation suite à l'avis du Comité « Plan de Formation »

.3 Attribution des marchés Partage des eaux phase IV

Selon les règles de marché public, l'opération « Partage des eaux » qui regroupe l'action de préfiguration et de réalisation du projet est principalement une opération de travaux qui au regard des seuils des marchés publics relève d'une procédure adaptée avec une publicité formalisée.

Le Comité syndical du 5 avril 2016, a donné délégation au bureau pour l'attribution des marchés de travaux au dessus de 90 000 euros et inférieur à 5.225 000 €.

Cette opération, se réalisera en plusieurs étapes d'ici l'inauguration du projet à l'été 2017. L'opération est entrée en phase de réalisation avec l'attribution des marchés suivants :

- Phase I , présentée au bureau syndical du 11 octobre 2016 pour la réalisation des mires, et de l'oeuvre sur le site de l'Abéouradou à Borne.
- Phase II présentée au bureau syndical du 21 janvier 2017 pour la fabrication d'une oeuvre artistique à la Chartreuse de Bonnefoy au Béage, la fabrication et pose de mobiliers design sur la ligne de partage des eaux, la fabrication et pose d'oeuvres paysagères sur la ligne de partage des eaux.
- Phase III, présentée en bureau syndical du 21 février 2017 pour les travaux de réalisation d'une oeuvre artistique à Borne (Ardèche), et 3 lots relatifs à la signalétique : l'exécution de l'infographie des contenus pour les panneaux signalétiques, la fabrication des supports signalétiques et l'impression et la pose de la signalétique. La phase III n'ayant pas permis de conclure les lots relatifs à la signalétique, ils sont relancés dans la phase IV.

Il est donc proposé au bureau syndical d'étudier les propositions relatives à :

- Lot 1 Exécution de l'infographie des contenus pour les panneaux signalétiques,
- Lot 2 Fabrication des supports signalétiques et impression
- Lot 3 Pose de la signalétique

Ces lots ont fait l'objet d'une publicité (BOAMP) et d'une offre sur la plateforme d'achat public le 10 mars 2017. Les propositions seront analysées le 11 avril en commission d'appel d'offres. La synthèse de l'analyse des offres vous sera restituée en séance.

La Présidente propose

- D'APPROUVER pour chaque lot l'offre la mieux notée au regard des critères de sélection

Programme Nature au jardin 2017 :

Dimanche 21 mai 2017

Un nid douillet dans mon jardin. Mésanges, hirondelles, rouges-gorges, ... au printemps les oiseaux s'invitent au jardin : comment les reconnaître, quel est leur rôle dans le jardin, que faire pour les accueillir chez soi ? Promenade et observation aux jumelles autour de la Maison du Parc, jeux, fabrications de nichoirs. Les enfants repartiront avec leur réalisation.

Animation réalisée par la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) Ardèche

Dimanche 18 juin 2017

Opération Microcosmos ! Découverte des insectes et des autres petites bêtes du jardin : comment et où les rechercher, savoir les reconnaître, inviter les insectes utiles et éloigner les indésirables. Balade autour de la Maison du Parc, capture et observation, jeux, construction de gîtes pour les insectes utiles au jardin. Les enfants repartiront avec leurs réalisations.

Animation réalisée par l'association SESIE.

Dimanche 10 septembre 2017

Les gardiens de la nuit. Chauves-souris, hérissons, crapauds... ces petits animaux veillent sur nos jardins durant la nuit. Qui sont-ils, quel est leur rôle, comment les protéger et les observer ? Promenade autour de la Maison du Parc, jeu de piste et recherche d'empreintes, réalisation de moulages, construction de gîtes à hérisson et chauves-souris. Les enfants repartiront avec leurs réalisations.

Animation réalisée par la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) Ardèche.

Dimanche 8 octobre 2017

Un restau pour les petits becs. L'hiver, la vie est rude pour les oiseaux des jardins, mais nous pouvons les aider. Découverte des oiseaux passant l'hiver dans nos régions, leurs besoins, comment les accueillir, les nourrir. Balade et observation aux jumelles autour de la Maison du Parc, jeux, fabrication de mangeoires. Les enfants repartiront avec leurs réalisations et un sac de graines de tournesol.

Animation réalisée par la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) Ardèche

Les Monts d'Ardèche accueillent les 26^{ème} rencontres Géole.

La Société Géologique de France, l'association Clapas et la Société Géologique de l'Ardèche organisent avec le soutien du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche, les 26^{ème} Rencontres Géole qui réunissent des médiateurs à la géologie et aux sciences de la Terre venus de toute la France pendant 3 jours du 6 au 9 avril. Elles se tiennent au Centre les Jardins Intérieurs à Saint-Privat.

Rendez-vous Geopark

SAMEDI 6 MAI

Le Gerbier-de-Jonc, une tour à eau ?

> Rendez-vous à 14h devant la Maison de site.

Prévoir des chaussures de marche.

FETE DU FIN GRAS DU MEZENC

Dimanche 4 juin / Sainte-Eulalie

OUVERTURE ESTIVALE DE LA MAISON DU PARC

«Eleveurs et moutons, toute une histoire»

du 17 juin au 17 septembre / Maison du Parc - Jaujac

Festival Chorégraphique «FORMAT»

Samedi 1er juillet - sous réserve / Maison du Parc - Jaujac

Inauguration du parcours artistique LE PARTAGE DES EAUX

Voyage presse : jeudi 6 juillet

Vendredi 7 juillet (officiels) Samedi 8 juillet 2016 (grand public)

MARCHE DE LA MYRTILLE

Samedi 12 août / Mézilhac

◆ Instances du Parc : proposition de calendrier pour le premier semestre 2017 :

- Bureau syndical le 23 mai
- Comité syndical le 20 juin

AXE 1 – TRAVAUX, pour la reconquête d'une châtaigneraie plus compétitive

Investissements pour la réhabilitation des vergers (travaux au sol, élagage), la création de nouveaux vergers (greffage, plantation), la création de pistes d'accès. Une aide régionale d'intensité forte pour les agriculteurs (au moins 50%) et moindre pour les propriétaires récoltants non agricoles (30%).

- ◆ Objectifs « Ardèche » : améliorer le potentiel de production de **150 tonnes/an** par :
 - 4000 châtaigniers réhabilités
 - 3000 plantés ou greffés
 - 20 ha de châtaigneraies accessibles grâce à des nouvelles pistes / an

AXE 2 – Remobilisation du foncier à exploiter

L'animation foncière, à destination des propriétaires de châtaigneraies, en lien avec les communes ou intercommunalités, constitue un travail préalable indispensable à la remise en production des châtaigneraies inexploitées (formation et sensibilisation, diagnostics individuels préalables à la réalisation des travaux, démarches collectives sur des secteurs, mobilité foncière via un outil SIG en ligne)

- ◆ Objectif « Ardèche » : engager environ **200 ha de châtaigneraies/an** dans la démarche, grâce à :
 - 100 diagnostics individuels
 - des démarches collectives en appui aux collectivités locales animées par le Parc ou la Chambre d'Agriculture – au moins une par intercommunalité sur la durée du plan

AXE 3 - Développement des filières fruits et bois de châtaignier

Développement de la production de châtaigne en AOP « Châtaigne d'Ardèche » : suivi des producteurs, recherche et expérimentation, promotion communication autour de l'AOP, promotion touristique de la châtaigne ; amélioration de la valorisation du bois de châtaignier.

- ◆ Objectif « Ardèche » : **30 nouveaux producteurs ou opérateurs AOP /an**